



SINISTRE incendie, frais déménagement et taux horaire

Par **douce159**, le **11/05/2013** à **14:12**

Bonjour,

suite à un sinistre incendie assez important nous avons été privés de notre logement pendant une douzaine de mois ; notre assurance prenait en charge le déménagement et le réaménagement lors du retour dans notre logement après les travaux.

Pour le déménagement, pas de problème : nous avons fait appel à une entreprise et avons donc pu fournir une facture à l'assurance ; nous avons donc été remboursés. Par contre pour le réaménagement, nous avons déménagé par nos propres moyens, avec des amis et l'assurance ne veut pas nous dédommager, ne serait-ce qu'une partie ! Est ce normal ?

Par ailleurs, est-ce que quelqu'un a une idée du taux horaire remboursé par les assurances ?

Nous avons procédé au débarras, nettoyage ... de certaines affaires et l'assurance nous a indemnisé à env. 2 € l'heure !! Cela me paraît très peu !

Merci d'avance pour vos réponses

Par **alterego**, le **11/05/2013** à **18:59**

Bonjour

Aviez-vous pris connaissance des conditions générales et particulières de votre contrat (ouvrage, sinon passionnant, que l'assuré a intérêt à connaître, d'environ 70 pages au format 21x29,7 ?

Lecture rhébarbative mais, en revanche, surtout très utile.

Cordialement

Par **chaber**, le **12/05/2013** à **07:23**

bonjour,

Vu l'importance du sinistre n'aviez-vous pas pris un expert d'assuré (pris en charge partiellement par votre assureur au titre de la garantie "honoraires d'experts")?

Si oui, laissez le discuter avec votre compagnie d'assurances

[citation]Par contre pour le réaménagement, nous avons déménagé par nos propres moyens, avec des amis et l'assurance ne veut pas nous dédommager, ne serait-ce qu'une partie ! Est ce normal ? [/citation]

L'assurance pourrait vous en prendre une partie en charge de façon forfaitaire

[citation]l'assurance nous a indemnisé à env. 2 € l'heure !! Cela me paraît très peu[/citation]Sachant que le Smic horaire net est de 7,39€, un forfait de 3,20€ aurait été raisonnable.